



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs ,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches-du-Rhône

FORCE OUVRIERE



12 janvier 2025

AESH

**AESH, des personnels précarisés,
sacrifiés et invisibilisés! Tous en grève
le 16 janvier!**



**Ensemble, toutes et tous dans la
mobilisation pour gagner des avancées
pour les AESH ! Rassemblement à 12h
devant la DSDEN.
(28 boulevard Charles Nédelec, 13001 Marseille) !**



Appel intersyndical FSU-CGT-SUD-SNUDI FO 13



AESH, des personnels précarisés, sacrifiés et invisibilisés

Alors que l'Éducation nationale s'apprête à accueillir un ou une sixième ministre en l'espace de deux ans, de nombreux personnels attendent toujours des engagements forts pour améliorer leurs conditions d'emploi et bénéficier d'une meilleure reconnaissance professionnelle. C'est le cas des AESH.

La valse à la tête des ministères et l'absence d'engagement politique concret ont mis un coup d'arrêt à tout espoir d'amélioration significative de la situation. En réponse à l'indifférence et au mépris institutionnels, ces personnels sont de plus en plus nombreux à faire le choix de renoncer à leur métier plutôt que d'attendre en vain des mesures qui ne viendront jamais.

Nos organisations syndicales ont alerté à plusieurs reprises sur les conditions indignes dans lesquelles sont maintenus les AESH. Les temps incomplets imposés maintiennent ces agents de la Fonction publique – majoritairement des femmes – dans la précarité, souvent sous le seuil de pauvreté.

Depuis la mise en place des PIAL, les conditions de travail se sont détériorées avec une augmentation du nombre d'élèves à accompagner, des affectations sur plusieurs établissements scolaires, des emplois du temps éclatés et parfois modifiés à la dernière minute, des situations liées au handicap de plus en plus complexes... Et ce, sans qu'il n'ait été possible d'engager des discussions sur la base d'un bilan de ce fonctionnement.

Ces personnels restent encore soumis à des décisions arbitraires qui mettent à mal leurs droits (jours de fractionnement, indemnisation des déplacements, temps d'activités connexes, formation...), ce qui n'est plus acceptable.

À cela s'ajoute la nouvelle disposition sur l'accompagnement sur la pause méridienne, présentée par le ministère comme une solution aux temps incomplets subies par les AESH : elle a créé le désordre et s'est parfois soldée par une perte de revenus.

Il est urgent d'engager dès à présent un processus permettant de sortir les AESH de la précarité. Les ministères de l'Éducation nationale, de l'agriculture et chargé de la mer doivent enfin respecter les AESH !

C'est pourquoi nos organisations syndicales FSU, CGT Educ'action, SNALC et SUD ont décidé d'appeler à une journée de mobilisation et de grève le jeudi 16 janvier 2025 pour exiger :

- la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B dans la Fonction publique d'État, pour reconnaître le métier d'AESH ;
- une augmentation significative des rémunérations sur toute la carrière ;
- la reconnaissance d'un temps complet sur la base d'un accompagnement élève de 24 heures, sans ajouter de nouvelles missions sur le temps périscolaire ;
- l'abandon des PIAL, des PAS et de la politique de mutualisation des moyens ;
- un recrutement d'AESH à hauteur des besoins.

L'intersyndicale appelle à une large participation à cette journée de mobilisation et de grève pour obliger le ministère à prendre des mesures immédiates pour les AESH. Elle appelle les personnels à se réunir pour préparer sa réussite et à discuter des suites du mouvement.

Ensemble, toutes et tous dans la mobilisation pour gagner des avancées pour les AESH !

Rassemblement à 12h devant la DSDEN.

(28 boulevard Charles Nédelec, 13001 Marseille)

[\[Téléchargez ICI\]](#)



Droit de grève des AESH :

Conformément au décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, les AESH ont les mêmes droits syndicaux que les enseignants du premier degré. **Les AESH ont donc le droit de grève, sans application du Service Minimum d'Accueil (SMA).** Ils ne sont pas tenus de déclarer leur participation à la grève 48h avant. Il suffit de prévenir la direction et le collègue concerné, éventuellement les parents de l'enfant suivi ce jour-là.

Motion des AESH adoptée en RIS avec le SNUDI FO 13 le vendredi 10 janvier 2025

A l'heure où le gouvernement Bayrou prépare son budget pour l'année 2025 et annonce des économies à hauteur de 50 milliards d'euros en taillant massivement dans les dépenses publiques, nous, AESH réunis avec le SNUDI-FO 13, nous constatons que :

- Les prétendues politiques « d'inclusion » des élèves en situation de handicap masquent en fait leur abandon par l'institution en école ordinaire, laissant personnels et parents impuissants face à des situations toujours plus difficiles.
- Sur notre département, ce sont des centaines d'heures d'accompagnement qui ne sont pas pourvues au mépris du droit des élèves et contre l'avis des notifications MDPH.

Nous avons aussi pris connaissance de l'Acte 2 de l'école inclusive dont le seul objectif, est de réaliser des économies par :

- La généralisation de la mutualisation,

- L'implantation des IME au sein des écoles ordinaires comme prélude à la disparition des structures spécialisées,
- La mise en place des PAS qui permettront aux Académies, donc à l'Éducation Nationale, employeur des AESH, de décider des notifications en lieu et place de la MDPH avec à la clé une baisse du nombre d'heures d'accompagnement et donc le non-respect des besoins de l'enfant notifié.

Dans le même temps, les AESH, déjà soumis à l'absence de statut et à des salaires indignes, qui pour s'en sortir cumulaient un contrat Education Nationale et un contrat mairie concernant la pause méridienne verraient la fin de ce dernier sans aucune compensation.

Alors que le BO n° 30 du 25 Juillet 2024, prévoit un avenant au contrat des AESH qui leur permettrait d'augmenter leur temps de travail et donc de conserver une rémunération à hauteur de ce qu'elles avaient, notre Académie annonce qu'elle ne le mettrait pas en place. Si l'AESH souhaite continuer à travailler sur le temps méridien, ce temps sera désormais inclus dans les 24h hebdomadaires donc au détriment de la présence en classe.

C'est inacceptable !

- Pour nous, AESH, c'est une **perte de salaire sèche de plus de 300 euros**, un véritable plan de licenciement camouflé !
- Pour les élèves porteurs de handicap et leurs familles, c'est une véritable remise en cause de leurs droits,
- Pour les enseignants, c'est une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail avec un temps d'accompagnement en classe diminué.

La situation est déjà explosive. Nous considérons que cela ne peut plus durer ! **C'est pourquoi nous serons en grève le jeudi 16 janvier avec nos organisations syndicales pour nos revendications :**

- ***Pour un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH ;***
- ***Aucune perte financière pour les AESH suite au transfert de la prise en charge de la pause méridienne des collectivités à l'Etat.***
- ***Versement et rattrapage de la prime REP/REP+ pour les AESH qui y ont droit et à hauteur de celle des enseignants***
- ***Pour le retrait de l'Acte 2 de l'école inclusive, pour l'abrogation des PIAL et de la mutualisation,***
- ***Pour le droit de chaque élève à recevoir un enseignement et des soins adaptés à sa situation***

Pour nous, la question de la préparation de la grève dans l'unité, jusqu'à satisfaction des revendications se pose maintenant !

Adoptée à l'unanimité des présents.

[\[Télécharger ICI\]](#)



SYNDICALISATION 2025, C'EST PARTI !

Vous pouvez dès à présent adhérer au SNUDI FO 13 en utilisant le bulletin téléchargeable ci dessous. Vous serez adhérent.e dès à présent et jusqu'en décembre 2025 !

Vous avez la possibilité de demander une reconduction automatique de votre adhésion (cocher le dossier dans le formulaire).

RAPPEL : Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2026 et vous pouvez déduire 66% de votre cotisation dans votre déclaration d'impôt 2026 (revenus les revenus 2025)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces

pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents.
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

[Téléchargez le bulletin 2025]



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

